

▶ 24 JANVIER 2022

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

Réalité

1995

année de création des
Coopératives d'Activités et d'Emploi
(CAE)

L'ESS contribue à l'émergence de nouvelles modalités de travail, entre le salariat en entreprise et l'entrepreneuriat individuel. C'est notamment le cas dans les coopératives d'activités et d'emploi (CAE).

Les CAE ont été créées en 1995 et reconnues par la loi sur l'ESS de juillet 2014. Leur développement s'est accéléré avec la création en 2009 du statut d'autoentrepreneur et la croissance du nombre de travailleurs indépendants (plus de 19 % entre 2004 et 2014).

Les CAE offrent de nombreux avantages permettant au porteur de projet de sortir de son isolement :

- un statut d'entrepreneur salarié associé en Cdi ;
- la gestion administrative qui libère l'entrepreneur de certaines contraintes ;
- un accompagnement pour aider au lancement de l'activité ;
- des formations et l'échange de bonnes pratiques avec d'autres entrepreneurs ;
- la protection sociale due à tous les salariés, et notamment le droit aux indemnités de chômage en cas d'échec de l'entreprise, et la cotisation au régime de retraite.

Elles intègrent aussi comme toute coopérative le positionnement en tant que membre, la double qualité et leurs effets en termes de gouvernance.

Les CAE permettent également de lutter contre la précarisation induite par l'ubérisation des travailleurs indépendants, et d'ESSiser des secteurs dominés par la plateformesation.

Le 1er décembre 2020 est née la Fédération des Coopératives d'activité et d'emploi. Les CAE se sont fédérées pour porter leur ambition, développer l'entrepreneuriat salarié associé en CAE, s'épauler et se projeter à travers l'échange et l'ouverture partenariale.



Sources :

- Atlas commenté de l'Economie sociale et solidaire



Pour aller plus loin :

- <https://www.les-scop.coop/la-federation-des-cae-est-nee>
- <http://www.copea.fr/index.php/k2-items-3-cols-2/292-la-federation-des-cae>
- <https://cooperer.coop/>
- <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article831>